

Département
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers
Elus : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 10

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 4

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 4

Date d'envoi convocation :
07/03/2018

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 mars 2018 à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Lucette
SYNNEVILLE, Sandra KREMER,
Elise DEFLOU-CARON

Messieurs Gérard LEININGER, COSTA Franck,
Jean-Marc DEPIERRE, Nicolas PETIT
Dominique CHATEAU, ENCKLE Claude

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Leslie COLLIN (procuration à E. DEFLOU-CARON)
Géraldine HAMERT (procuration à D. CHATEAU)
Guillaume SIBILLE (procuration à S.KREMER)
Karine HUMBERT (procuration à C.ENCKLE)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Mme Elodie LIENHARDT

1/ BUDGET ANNEXE HAUT ROZIN : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur Mr Dominique CHATEAU

- **Compte de gestion 2017** :

Rapport

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur de Vervy, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Compte administratif 2017 :**

Rapport

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et confié la présidence du conseil à Monsieur Dominique CHATEAU, premier adjoint en charge des finances.

Entendu la commission budget ouverte réunie le 06 mars 2018.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017, joint en annexe comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 700.00€

Recettes : 0.00 €

Section Investissement :

Dépenses : 27 070.00 €

Recettes : 0.00 €

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Monsieur François CARPENTIER (Maire) ne participe pas au vote.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2/ BUDGET ANNEXE HAUT ROZIN III : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Dominique CHATEAU

Rapport

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L2342-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;

Motion

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018, équilibré, pour les montants suivants :

- En fonctionnement : 54 840.00 €
- En investissement : 54 140.00 €

DIT que ce budget reprend les résultats constatés au compte administratif 2017.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3/ BUDGET ANNEXE CLOS SAINT VINCENT DE PAUL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur Mr Dominique CHATEAU

- **Compte de gestion 2017 :**

Rapport

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur de Vergy, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Compte administratif 2017 :**

Rapport

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et confié la présidence du conseil à Monsieur Dominique CHATEAU, premier adjoint en charge des finances.

Entendu la commission budget ouverte réunie le 06 mars 2018.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017, joint en annexe comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 984 190.30 €

Recettes : 2 925 223.27 €

Section Investissement :

Dépenses : 3 397 526.19 €

Recettes : 1 430 636.14 €

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Monsieur François CARPENTIER (Maire) ne participe pas au vote.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4/ BUDGET ANNEXE CLOS SAINT VINCENT DE PAUL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Dominique CHATEAU

Rapport

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L2342-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;

Motion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018, équilibré, pour les montants suivants :

- En fonctionnement : 6 187 242.20 €
- En investissement : 4 717 841.51 €

DIT que ce budget reprend les résultats constatés au compte administratif 2017.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5/ BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur Mr Dominique CHATEAU

- Compte de gestion 2017 :

Rapport

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Motion

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur de Verny, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

- **Compte administratif 2017 :**

Rapport

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et confié la présidence du conseil à Monsieur Dominique CHATEAU, premier adjoint en charge des finances prend le relais.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017, joint en annexe comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 518 568.66 €

Recettes : 631 241.39 €

Résultat reporté EXCEDENT : 220 597.53 €

Soit un EXCEDENT de 333 270.26 €

Section Investissement :

Dépenses : 2 627 692.11 €

Recettes : 1 889 106.39 €

Résultat reporté excédent de 288 113.70 €

Soit un résultat DEFICIT de 450 472.05 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 423 317.80 €

- Recettes : 289 691.90 €

Déficit de 133 625.90 €

SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER, UN BESOIN DE FINANCEMENT DE **584 097.95 €**

Motion

Le conseil municipal après avoir délibéré,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Monsieur François CARPENTIER (Maire) ne participe pas au vote.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- **Affectation du résultat de fonctionnement :**

Rapport

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 333 270.56 € et un déficit de financement de 584 097.95 €

Motion

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
- Au compte 1068 du budget primitif 2018 la somme de 333 270.26 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6/ BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Dominique CHATEAU

Rapport

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L2342-2 ;
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;
Prenant en compte l'affectation du résultat 2017 décidée en cette séance du conseil municipal au point n°5.
Prenant acte de l'avis de la commission budget réunie le 06 mars 2018

Motion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
ADOpte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2018, équilibré, pour les montants suivants :

- En fonctionnement : 457 520.00 €
- En investissement : 2 070 882.11 €

DIT que ce budget reprend les résultats constatés au compte administratif 2017.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7/ VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES :

Rapporteur : François CARPENTIER

Rapport

Pris connaissance du montant des bases des impôts locaux,
Pris acte de l'avis de la commission budget réunie le 06 mars 2018,

Motion

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
DECIDE de ne pas modifier les taux votés en vigueur depuis l'année 2015,
PREND ACTE des produits attendus :

Taxe d'habitation	13,45 %	soit un produit attendu de :	139 746 €
Foncier bâti	13.83 %	soit un produit attendu de :	80 352 €
Foncier non bâti	42.00 %	soit un produit attendu de :	12 432 €

PREND NOTE du produit global attendu : 232 530 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8/ PLATEAU SPORTIF

- Installation barrière

Rapport

Monsieur le Maire propose au conseil l'installation d'une barrière sur le nouveau chemin d'accès du plateau sportif afin d'éviter la circulation automobile.

Il propose au conseil l'offre de prix de la société ARTOLA à MARLY pour un montant de 4 940.00 € HT pour la fourniture et pose d'un portail en acier de 3500x1200

Motion

Le conseil municipal, après délibération,

ACCEPTÉ la proposition de la société ARTOLA pour un montant de 4 940.00 € HT
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9/ NOUVEAU RYTHMES SCOLAIRES

Rapport

Monsieur le maire informe le conseil qu'un questionnaire a été distribué à l'ensemble des enfants scolarisés au sein du groupe scolaire de Cuvry.

Le bilan de ce dernier fait apparaître que 61 familles ont répondues au questionnaire. On constate également que 74 % des familles sont favorable à un retour à la semaine de 4j (lundi, mardi, jeudi et vendredi) contre 26% pour conserver le rythme scolaire actuel.

Par ailleurs, lors du conseil d'école du 15 mars 2018, il a donc été validé le retour à la semaine de 4j avec une modification des horaires 8h30-12h et 14h-16h30.

Motion

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VALIDE le retour à la semaine de 4j (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

VALIDE le changement d'horaire 8h30-12h et 14h-16h30

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour : 14 contre : 0 Abstention : 0

10/ DIVERS

- **Signatures conventions Commune/ Département**

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil que lorsque des travaux de voirie sont à réaliser sur la RD5 qui traverse le village, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental afin de valider ses derniers. Les travaux étant réglementés le Maire et le Département se voient dans l'obligation de signer des conventions. Monsieur le Maire sollicite le conseil afin de pouvoir signer lesdites conventions quand cela est nécessaire.

Motion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la demande de Monsieur le Maire,

ACCEPTE les conventions proposées par le conseil départemental,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes conventions et tous documents nécessaires aux travaux ou à l'entretien de la RD5 qui traverse le village.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **Délégués Syndicat des eaux de Verny**

Rapport :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Anne ADAM était délégué au sein de la commission Syndicat des Eaux de Verny et que suite à sa démission le 21 décembre 2017 pour raison professionnel, il est nécessaire de la remplacer.

Madame Karine HUMBERT, conseillère municipale se propose pour assumer cette fonction.

